

Lundi 3 avril 2017

Communiqué de presse



Réchauffement climatique

Les premiers arbres plantés dans le Marais poitevin grâce à la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Jeudi 30 mars 2017, à Magné, le Parc organisait une conférence de presse à l'occasion des premières plantations de futurs arbres têtards, marquant le lancement d'un nouveau partenariat entre le Parc naturel régional du Marais poitevin et la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.



En présence de : Monsieur François Bon et de Madame Catherine Tromas, Vice-Présidents du Parc naturel régional du Marais poitevin, Madame Magali Triby, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, Monsieur Noël Ruault, Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, de Monsieur Gérard Laborderie, Maire de Magné et des membres de l'association d'insertion l'Aipemp.

La CAF et les arbres : un lien surprenant mais naturel.

La CAF des Deux-Sèvres souhaite s'engager dans une démarche responsable en faveur de l'adaptation de l'homme et du paysage face au changement climatique. Son engagement repose sur sa volonté de concourir à la captation du carbone, par la création d'un puits de carbone et s'inscrit dans une démarche de préservation de l'enjeu paysager.

Plutôt que d'agir au delà des océans, la cathédrale de verdure que représente le Marais poitevin deux-sévrien s'est imposée naturellement au conseil d'administration de la CAF79, comme lieu idéal pour soutenir une démarche locale. Ceci s'est traduit par la signature d'une convention avec le Parc naturel régional du Marais poitevin en janvier 2017.

Pourquoi planter de nouveaux arbres dans le Marais poitevin ?

Ces plantations sont essentielles pour le renouvellement du paysage du marais mouillé, principalement constitué de frênes têtards. Pour rappel, le Marais poitevin doit son unicité aux 400 000 frênes têtards plantés le long des conches et canaux. Ces frênes centenaires pour la plupart sont vieillissants et désormais touchés par la maladie de la chararose.

Suite à la détection des premiers cas de chararose (maladie du flétrissement du frêne) sur les têtards du Marais poitevin, le Parc a lancé un **appel à projet** pour la plantation de nouveaux arbres têtards. Ces plantations sont destinées à remplacer progressivement les frênes vieillissants ou malades. Six essences ont été identifiées pour diversifier la trame arborée du marais : **chêne pédonculé, orme champêtre, peuplier noir, saule blanc, érable champêtre et charme commun**. Ce partenariat avec la CAF79 permettra de donner davantage d'ampleur au programme de plantation.



206 arbres pour commencer.

La CAF79 s'est engagée, pour cette première année de partenariat, à financer 206 plants d'arbres pour un montant de 2 500 euros. Un chiffre symbolique qui correspond au nombre de places en Maisons d'assistants maternels en Deux-Sèvres.

La CAF79 ayant à cœur de poursuivre son engagement dans la durée, de sensibiliser les habitants sur cette thématique et de faire des émules, ce partenariat sera renouvelé chaque année. Des discussions sont déjà en cours avec les CAF de Charente-Maritime et de Vendée pour étendre ce partenariat sur l'ensemble des 3 départements.

Des premières plantations historiques à Magné.

La commune de Magné a répondu à l'appel à projet pour ce programme de replantation, en mettant à disposition l'un de ses terrains, idéalement situé entre le cœur du village et le marais. Il s'agit d'une petite île du bief Saint-Germain, qui constituera, à terme, l'une des étapes **d'un chemin de découverte du patrimoine**.

Sur cette île, 5 arbres de chacune des 6 essences ont été plantés par l'association d'insertion **"L'Aipemp"** - Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin.

Ces arbres permettront de présenter au grand public la **diversité des essences alternatives au frêne**. Ce site sera un lieu pédagogique de sensibilisation au paysage pour les habitants et les scolaires. Dans quelques années, lorsque les plants auront grandi, des formations pourront également être organisées concernant la taille en têtard de ces arbres.

Vous avez un projet de plantation ?

Le Parc vous aide et répond à vos questions :

> **sur le site internet du Parc** : <http://pnr.marais-marais-poitevin.fr>

Rubrique « [Les actions menées par le Parc – Chararose et replantations](#) »

> **par téléphone** au 05 49 35 15 20 : Jordane Ancelin, paysagiste.